



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 48/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Convention d'occupation à titre gracieux du gymnase Mario Fossa par "Les Anciens du PAJ"

Vu la délibération n°7 du 14 décembre 2015, adoptant le principe de gratuité pour la mise à disposition du patrimoine public communal aux associations ;

Considérant l'organisation de deux tournois de futsal le dimanche 28 avril 2024 et le samedi 13 juillet 2024 au Gymnase Mario Fossa ;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure avec l'association « Les Anciens du PAJ », dont le siège social est situé 17, rue Champollion, 38450 Vif, représenté par son Président, Monsieur Hugo PRIMEL, une convention de mise à disposition précaire et révocable du Gymnase Mario Fossa situé 12, rue du Stade, 38450 Vif, dans le cadre de l'organisation de deux tournois de futsal le dimanche 28 avril 2024 et le samedi 13 juillet 2024.

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 21/03/24
Par délégation du Conseil Municipal,

Le Maire

